

1SPIRE

Société par Actions Simplifiée au capital social de 2.823,83 €
Siège social : 7, rue du Progrès – 93100 Montreuil
851 351 296 RCS Bobigny

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 24 DECEMBRE 2025**

(...)

DEUXIEME DECISION

(...)

Prend acte que l'ensemble des conditions d'exercice des 4.301 BSA5 sont remplies par les titulaires précités,

(...)

Constata :

- que les 4.301 actions ordinaires résultant de l'exercice des BSA5 ont été entièrement souscrites et leur prix de souscription intégralement libéré,
- que ces 4.301 actions ordinaires ont été émises ce jour avec jouissance à compter du premier jour de l'exercice au cours, soit le 1^{er} janvier 2025,
- que l'augmentation de capital d'un montant de 43,01 € par l'émission de 4.301 actions ordinaires nouvelles à la valeur nominale, se trouve ainsi régulièrement et définitivement réalisée en date de ce jour,
- que le capital social de la Société est ainsi porté de 2.823,83 € à 2.866,84 € divisé en 286.684 actions ordinaires, toutes catégories confondues, d'un (1) centime d'euro de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Comme conséquence de ce qui précède, le président de la Société procède à la mise à jour du registre des mouvements de titres de la Société, savoir l'inscription de la souscription visée ci-avant et la mise à jour des comptes individuels d'associés correspondant.

TROISIEME DECISION

Le président de la Société,

en conséquence de la précédente décision,

Décide de modifier l'article 7 (*Capital*) des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

Article 7. Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de deux mille huit cent soixante-six euros et quatre-vingt-quatre centimes (2.866,84 €).

Il est divisé en deux cent quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-quatre (286.684) actions d'un (1) centime d'euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. »

QUATRIEME DECISION

Le président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités nécessaires.

Extrait certifié conforme :

Signé par :

89571A61AC7941D...

Monsieur Charles Baron
Président